

AU CONSEIL COMMUNAL

1304 COSSONAY

Cossonay, le 16 novembre 2007/frm

Préavis municipal No 9/2007 concernant l'adoption des statuts du Groupement forestier du Sépey – Mormont.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le triage forestier du Sépey – Mauremont – La Martine, qui regroupe les propriétés communales de 14 communes, les propriétés des particuliers situées sur ces 14 communes et 3 forêts cantonales, a été créé en 1982. Il s'agit d'une association de droit privé, sans base légale claire, à laquelle la commune de Cossonay a adhéré dès sa création.

Pour conférer un statut de droit public aux organes qui emploient aujourd'hui les gardes forestiers et les équipes forestières publiques, et permettre parallèlement l'émergence de groupements de propriétaires forestiers organisés sous forme d'entreprises pouvant tendre vers une gestion en commun de leurs forêts, le Conseil d'Etat a souhaité :

- Homogénéiser le degré de formalisme sur lequel se fondent les emplois des gardes forestiers (dans le souci de sécuriser l'organisation forestière sur le long terme).
- Faciliter l'évolution dans le sens des politiques forestières fédérale et cantonale.
- Mettre en place des statuts et des bases contractuelles clarifiées et simplifiées, pour permettre la justification de la rémunération de ces organes pour les tâches d'autorité des gardes forestiers, conformément aux exigences formulées par le Contrôle cantonal des finances au Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).

Pour atteindre ces objectifs, le Grand Conseil a introduit dans la loi forestière vaudoise, en novembre 2006, la notion de **groupement forestier de droit public**.

Par la suite, le Conseil d'Etat a inséré une autre modification dans le Règlement d'application de la loi forestière, dans le but de préciser le fonctionnement de ces groupements.

Ces changements nous obligent à modifier l'organisation de notre triage forestier.

Sur la base des textes légaux précités, les représentants des 14 Municipalités concernées ont élaboré, en collaboration étroite avec M. Daniel Gétaz, Inspecteur des forêts du 16^{ème} arrondissement, un projet de statuts pour un Groupement forestier du Sépey – Mormont,

réunissant les forêts publiques de l'actuel triage du Sépey – Mauremont – La Martine. Un avenant aux statuts précise quelques points susceptibles d'évoluer.

Ces statuts, largement inspirés du modèle proposé par le Service forêts, faune et nature, ainsi que leur avenant, sont soumis à votre approbation; ils sont annexés au présent préavis et nous vous laissons le soin d'en prendre connaissance.

La commission chargée d'étudier le présent préavis est convoquée pour une première séance le **mercredi 12 décembre prochain à 20.00 h.**, au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 9/2007 concernant l'adoption des statuts du Groupement forestier du Sépey – Mormont.
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter les statuts du Groupement forestier du Sépey – Mormont
- D'adopter l'avenant aux statuts du Groupement forestier du Sépey – Mormont
- De fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dès leur approbation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexes : ment.

Délégué municipal : M. Bernard KELLER, Municipal

